



819 339-5671

819 339-5400

mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest

11, 5^e Avenue Est

La Sarre QC J9Z 1K7

AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES QUOTES-PARTS ET LEUR PAIEMENT (COMPÉTENCES – PARTIE 1 (ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS LOCALES))

AVIS, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du mercredi 27 novembre 2024, le Règlement modifiant le Règlement sur les quotes-parts et leur paiement (Compétences – Parties I (Ensemble des municipalités locales)) sera pris en considération.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement 11-2023 sur les quotes-parts et leurs paiements (Compétence – Partie I (Ensemble des municipalités locales)) aux fins d'y préciser la méthode de répartition des dépenses quant à la compétence exercée par la MRC dans le domaine des matières résiduelles et de modifier l'interprétation du terme *Richesse foncière uniformisée*.

Le présent avis remplace l'avis de motion et le projet de règlement, conformément au dixième alinéa de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 14 novembre 2024

Normand Lagrange
Directeur général
Greffier-trésorier